

**Séance ordinaire du 7 novembre 2022**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 7 novembre 2022 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Marc Poirier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Monsieur	Steve Millar	Conseiller
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de greffière de la séance.

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

**0-1 Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Steve Lefebvre, maire, la présente séance est ouverte à 19h00.

**0-2 Adoption de l'ordre du jour**

M.B. 2022-11-07-280

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
  - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022
  - B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2022
- 0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois d'octobre 2022
- 0-5 Période de questions

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2022

- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2022
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 octobre 2022
- 100-7 Chemin de la Bergerie – Réglementation applicable – Projet de règlement
- 100-8 Planification budgétaire 2023 – Calendrier
- 100-9 Aide inspecteur – Résultat de l'appel de candidatures
- 100-10 Politique de remboursement des frais de subsistance pour les membres du conseil
- 100-11 COVID-19 – Absences au travail des employés
- 100-12 Radio CHGA – Proposition publicitaire « clé en main » pour 2023 et 2024
- 100-13 Renouvellement des assurances municipales – Biens et responsabilité et matériel roulant
- 100-14 Offre de service en droit municipal – DHC Avocats – Me Rino Soucy – Forfait téléphonique - 2023
- 100-15 Logiciel comptable - AccèsCité MegaGest – Modernisation
- 100-16 Politique salariale – Échelle salariale – Mandat
- 100-17 Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki Haute-Gatineau (RIAM) – Prévisions budgétaires 2023

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Service de répartition téléphonique 9-1-1 - Entente avec Groupe CLR
- 200-3 Acquisition d'une radio mobile multi-protocole numérique et analogique et accessoires

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Déneigement – Chemin Deschênes
- 300-3 Comité municipal en voirie – Suivis
  - A- Travaux de traitement de surface – Chemin Paul et chemin Rivière-Gatineau Sud – Appel d'offres
  - B- Chemin de la Carpe - Virée municipale – Évaluation des coûts
  - C- Dossier du 67 rue Principale
  - D- Dossier du 35 rue du Pont

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques
- 400-5 Associations de lacs

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'octobre 2022
- 600-3 Aménagements floraux – 2023
  - A- Personne responsable
  - B- Acquisition de jardinières
- 600-4 CPTAQ – Demande d'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture – 80 chemin Lafrenière – Cadastre 4 740 121 – Matricule 83050-4822-50-7681 - Amendement

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

- 700-1 MRCVG - Fonds événementiel
- 700-2 Réseau BIBLIO de l'Outaouais – Cotisation spéciale 2023 – Collection locale
- 700-3 Patinoire 2022-2023

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

- 900-1 Adhésion – Avis sur l'éthique en loisir et en sport

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

**Adoptée à l'unanimité**

**0-3 Adoption des procès-verbaux**

**A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022**

M.B. 2022-11-07-281

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022, tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

**B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2022**

M.B. 2022-11-07-282

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2022, tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois d'octobre 2022**

Le maire, Steve Lefebvre, a résumé, séance tenante, son rapport d'activités pour le mois d'octobre 2022.

#### **0-5 Période de questions**

Une question est posée concernant le chemin Paul.

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

#### **100-1 Suivi des procès-verbaux**

Dépôt par la directrice générale du suivi des procès-verbaux et ce, pour information aux membres du conseil.

#### **100-2 Rapport de délégation de pouvoirs**

M.B. 2022-11-07-283

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et greffière-trésorière, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 31 octobre 2022, pour un montant total de 5 274.20 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2022**

Le suivi budgétaire du projet de voirie 2022 est déposé pour information aux membres du conseil.

#### **100-4 Approbation de la liste des virements de crédits**

#### **100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de septembre 2022**

M.B. 2022-11-07-284

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2022 pour un montant total de 149 793.22 \$ telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 octobre 2022**

M.B. 2022-11-07-285

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 octobre 2022 pour un montant de 130 238.10 \$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les paiements.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-7 Chemin de la Bergerie – Réglementation applicable – Projet de règlement**

Sujet reporté.

**100-8 Planification budgétaire 2023 – Calendrier**

**Note au procès-verbal**

Le calendrier de planification budgétaire 2023 est déposé par la directrice générale pour information aux membres du conseil.

**100-9 Aide inspecteur – Résultat de l'appel de candidatures**

M.B. 2022-11-07-286

**Considérant** la résolution M.B. 2022-09-12-250 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2022;

**Considérant** les entrevues réalisées le mercredi 2 novembre 2022;

**Considérant** la recommandation émise par les membres du comité de sélection;

**En conséquence**, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de procéder à l'embauche de monsieur Charles Racine au poste d'aide inspecteur et ce, selon les conditions convenues. Une période de probation de 3 mois s'applique à cette embauche.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-10 Politique de remboursement des frais de subsistance pour les membres du conseil**

M.B. 2022-11-07-287

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter une politique de remboursement visant à fixer les allocations maximales attribuées aux membres du conseil lorsque ces derniers sont mandatés pour participer à des rencontres dans le cadre de leur fonction de membre du conseil. Ces allocations sont fixées à un maximum de 15\$ pour un déjeuner, un maximum de 25\$ pour un dîner et un maximum de 35\$ pour un souper.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-11 COVID-19 – Absences au travail des employés**

**Note au procès-verbal**

Les absences au travail des employés municipaux ont été gérées par la directrice générale en toute conformité avec les règles de gestion en vigueur à la municipalité de Bouchette.

**100-12 Radio CHGA – Proposition publicitaire « clé en main » pour 2023 et 2024**

M.B. 2022-11-07-288

**Considérant** l'offre publicitaire reçue de la Radio CHGA;

**Considérant** que les membres du conseil désirent continuer à informer la population et ainsi adhérer à cette offre pour les années 2023 et 2024;

**En conséquence**, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Steve Millar, il est résolu que la municipalité de Bouchette adhère pour les années 2023 et 2024 à la proposition publicitaire « Clé en main » offerte par la radio CHGA au montant de 1 650\$ plus taxes par année. La municipalité s'engage aussi à acheter sa carte de membre commerciale au coût de 35\$ par année. Les crédits relatifs à cette résolution seront disponibles seulement lorsque le budget de chaque année concernée sera adopté.

**Adoptée à l'unanimité****100-13 Renouvellement des assurances municipales – Biens et responsabilité et matériel roulant**

M.B. 2022-11-07-289

**Considérant** que la police d'assurances générales de la municipalité arrive à échéance le 31 décembre 2022;

**Considérant** la résolution M.B. 2014-12-01-278 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2014;

**Considérant** que par cette résolution la municipalité de Bouchette devenait membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

**Considérant** la création du Fonds d'assurance des municipalités du Québec, résultat du regroupement de la MMQ avec la Fédération québécoise des municipalités;

**En conséquence**, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de procéder au renouvellement des assurances générales de la municipalité auprès du Fonds d'assurance des municipalités du Québec, La Municipale, police d'assurance des municipalités, et ce, pour un montant total de 18313\$ plus taxe, soit un montant de 16 670\$ pour la portion biens et responsabilité et un montant de 2 643\$ pour la portion couvrant le matériel roulant. Cette dépense sera imputée aux postes concernés pour l'année 2023.

**Adoptée à l'unanimité****100-14 Offre de service en droit municipal – DHC Avocats – Me Rino Soucy – Forfait téléphonique – 2023**

M.B. 2022-11-07-290

**Considérant** la résolution M.B. 2021-12-06-311 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 6 décembre 2021;

**Considérant** que cette résolution concernait un forfait téléphonique pour les services de Me Rino Soucy, avocat de la firme DHC avocats et ce, pour l'année 2022;

**Considérant** que les membres du conseil désirent renouveler ce forfait pour l'année 2023;

**En conséquence**, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de renouveler l'entente de services avec Me Rino Soucy de la firme DHC avocats, pour un forfait téléphonique accessible à tous les membres du conseil et ce, pour une somme de 400\$ plus taxes pour l'année 2023.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 100-15 Logiciel comptable - AccèsCité MegaGest – Modernisation

M.B. 2022-11-07-291

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'autoriser les frais relatifs à la modernisation du logiciel utilisé pour le service des finances municipales, soit « AccèsCité MegaGest ». Cette modernisation de notre suite financière s'échelonnera sur une période de 3 ans. La première section modernisée sera la paie, par la suite en 2024, la section taxation et en 2025, la section comptabilité.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 100-16 Politique salariale – Échelle salariale – Mandat

M.B. 2022-11-07-292

**Considérant** que la municipalité de Bouchette souhaite réaliser conjointement avec la municipalité de Lac-Sainte-Marie la révision de sa structure salariale afin d'offrir des conditions salariales compétitives à ses employés;

**Considérant** que le regroupement de deux municipalités pour réaliser cette étude représente une économie très intéressante au niveau des recherches de comparables salariaux ainsi que la validation de notre politique salariale;

**Considérant** que Municipalité de Bouchette est d'accord pour réaliser cette étude salariale conjointement avec la Municipalité de Lac-Sainte-Marie;

**En conséquence**, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'accepter l'offre de service présentée par Michel Larouche consultants RH Inc. pour la révision de la structure salariale, équité interne et externe, ainsi que la validation de notre politique salariale. Le maire, Steve Lefebvre, et la directrice générale, Claudia Lacroix, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Bouchette tous les documents pertinents pour ce mandat conjoint avec Michel Larouche consultants RH inc. Une enveloppe budgétaire de 7 700\$ plus taxes est réservée pour ce mandat.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-17 Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki Haute-Gatineau (RIAM) – Prévisions budgétaires 2023**

M.B. 2022-11-07-293

**Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des documents présentant les prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2023 de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki Haute-Gatineau (RIAM);

**Considérant** qu'à l'article 603 du Code municipal du Québec, la RIAM doit dresser son budget à chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

**Considérant** que ces prévisions budgétaires indiquent aussi à chaque municipalité une estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice;

**Considérant** que le budget de la régie doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités. S'il a été ainsi adopté avant le 1er janvier, il entre en vigueur à cette date. S'il n'a pas été adopté à cette date, il entre en vigueur 15 jours après son adoption par au moins les deux tiers des municipalités;

**En conséquence**, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter le budget de la Régie intermunicipale de l'aéroport Maniwaki Haute-Gatineau (RIAM) pour l'exercice financier 2023 et ce, tel que présenté. Un budget dont les revenus et les dépenses prévus sont de l'ordre de 736 510\$.

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal**

La quote-part de la municipalité sera au montant de 14 972\$ comparativement à 14 840\$ pour l'année 2022.

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

**200-1 Rapport d'activités du service incendie**

**Note au procès-verbal**

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois d'octobre 2022.

**200-2 Service de répartition téléphonique 9-1-1 - Entente avec Groupe CLR**

**Note au procès-verbal**

L'entente avec le Groupe CLR a été signée en 2017, (Résolution M.B. 2017-09-11-246) pour une période de 5 ans avec l'inclusion d'un renouvellement pour une autre période de 5 ans.

**200-3 Acquisition d'une radio mobile multi-protocole numérique et analogique et accessoires**

M.B. 2022-11-07-294

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de procéder à l'acquisition d'une radio mobile multi-protocole et accessoires pour le service incendie selon l'estimation produit par Exel Radio au montant de 1399\$ plus taxes. Cet équipement est nécessaire pour la transmission des informations sur les téléphones cellulaires de 15 pompiers volontaires. Des frais mensuels d'activation seront aussi facturés à la municipalité, soit 15\$/appareil pour les 3 premiers et 5\$/appareil pour les 12 autres.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

### 300-1 **Rapport du directeur des travaux publics**

#### **Note au procès-verbal**

Le directeur des travaux publics, Stéphane Patry, a déposé son rapport des travaux exécutés durant le mois d'octobre 2022 ainsi que les travaux prévus prochainement.

### 300-2 **Déneigement – Chemin Deschênes**

M.B. 2022-11-07-295

**Considérant** que la municipalité de Bouchette est propriétaire de deux parcelles de terrain sur lesquelles est situé le chemin Deschênes;

**Considérant** que monsieur Luc Poirier est encore disponible pour effectuer lesdits travaux de déneigement;

**Considérant** que le début du chemin Deschênes, soit la portion privée du chemin, est déneigé et est sous la responsabilité des propriétaires utilisant le chemin;

**Considérant** la demande de prix effectuée par la directrice générale pour le déneigement de ces deux parcelles du chemin Deschênes;

**En conséquence**, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'accorder un contrat de déneigement à Monsieur Luc Poirier et ce, pour le déneigement des deux portions municipales du chemin Deschênes. Cette dépense d'un montant total de 2 150 \$ plus taxes sera imputée à la dépense de déneigement et ce, pour l'année 2023.

**Adoptée à l'unanimité**

### 300-3 **Comité municipal en voirie – Suivis**

#### **A- Travaux de traitement de surface – Chemin Paul et chemin Rivière-Gatineau Sud**

M.B. 2022-11-07-296

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de mandater la directrice générale pour lancer l'appel d'offres pour le contrat visant

les travaux de la pose d'un traitement de surface sur les chemins Paul et Rivière-Gatineau sud.

**Adoptée à l'unanimité**

**B- Chemin de la Carpe - Virée municipale – Évaluation des coûts**

M.B. 2022-11-07-297

**Considérant** la problématique relative à l'absence de virée municipale au bout du chemin de la Carpe;

**Considérant** la résolution M.B. 2021-12-06-315 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 décembre 2021;

**Considérant** la rencontre tenue le 30 septembre 2022 avec les propriétaires et leurs deux fils;

**Considérant** que lors de ladite rencontre, la municipalité était représentée par le maire, Steve Lefebvre et le directeur des travaux publics, Stéphane Patry;

**Considérant** qu'un tracé d'une boucle a été présenté afin de régler la problématique de virée;

**Considérant** que des travaux d'envergure doivent être réalisés afin que ce tracé soit praticable et en bon état d'utilisation;

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à une évaluation des coûts reliés à la construction de ce tracé;

**En conséquence**, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Steve Millar, il est résolu de mandater la directrice générale, Claudia Lacroix, et le directeur des travaux publics, Stéphane Patry, pour débiter le processus d'évaluation des coûts de réalisation des travaux.

**Adoptée à l'unanimité**

**C- Dossier du 67 rue Principale**

M.B. 2022-11-07-298

**Considérant** la problématique présente pour la propriété sise au 67 rue Principale;

**Considérant** qu'une partie de la cause de cette problématique proviendrait des eaux en provenance de la rue;

**Considérant** la recommandation formulée par les membres du comité municipal en voirie;

**En conséquence**, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de procéder à des travaux correctifs visant à dévier les eaux correctement.

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal**

Le directeur des travaux publics fera le suivi de cette résolution et obtiendra l'accord écrit du propriétaire avant d'effectuer lesdits travaux.

D- **Dossier du 35 rue du Pont**

Dossier reporté à un prochain comité de voirie.

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

400-1 **Usine d'épuration et réseau d'égout**

400-2 **Station de pompage et réseau d'aqueduc**

400-3 **Site des lagunes**

400-4 **Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques**

400-5 **Association de lacs**

Des travaux d'inspection des berges se poursuivent et des suivis sont en cours présentement.

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

600-1 **Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

600-2 **Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'octobre 2022**

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois d'octobre 2022 sont déposées.

600-3 **Aménagements floraux – 2023**

A- **Personne responsable**

M.B. 2022-11-07-299

**Considérant** depuis 2019, la municipalité de Bouchette retenait les services de madame Chantal Danis et ce, pour entretenir les aménagements floraux;

**Considérant** que madame Danis nous a mentionné qu'elle ne renouvelait pas son offre de services pour la prochaine année;

**Considérant** que madame Angèle Binette nous déjà mentionné être disponible pour tous genres de travaux à la municipalité;

**Considérant** la vérification effectuée par la directrice générale auprès de madame Binette;

**En conséquence**, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de retenir les services de Madame Angèle Binette comme personne responsable des travaux reliés aux aménagements floraux de la municipalité, entre autres, la préparation des aménagements au printemps, la plantation des plantes annuelles et vivaces, le désherbage de même que les travaux nécessaires suite au gel à l'automne.

**Adoptée à l'unanimité**

**B- Acquisition de jardinières**

M.B. 2022-11-07-300

**Considérant** la nécessité de procéder, dès cet automne, à la commande visant les jardinières municipales pour la prochaine année ;

**En conséquence**, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Michal Lamoureux, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à la commande des jardinières à la pépinière située à Egan Sud, Pépinière Haute-Gatineau, et ce, si le tarif est comparable au tarif des années antérieures.

**Adoptée à l'unanimité**

**600-4 CPTAQ – Demande d'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture – 80 chemin Lafrenière – Cadastre 4 740 121 – Matricule 83050-4822-50-7681 – Amendement**

M.B. 2022-11-07-301

**Considérant** la résolution M.B. 2022-09-12-251 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 12 septembre 2022;

**Considérant** qu'il y a lieu d'amender cette résolution afin de respecter les exigences de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, entre autres l'article 58.2;

**Considérant** que le propriétaire désire installer une roulotte sur sa propriété, propriété qui est située aux abords d'un lac, soit le lac Chalifoux;

**Considérant** que les roulottes ne sont pas autorisées dans toutes les zones du territoire de la municipalité;

**Considérant** que les espaces disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité, là où sont permises les roulottes, sont limités;

**Considérant** que cette propriété est située dans un secteur de la municipalité où l'on retrouve depuis plusieurs années une très grande quantité de propriétés à usage résidentiel;

**Considérant** que selon les membres du conseil, une nouvelle approbation d'utilisation d'une propriété à une fin autre que l'agriculture pour ce secteur n'aurait aucun nouvel impact négatif pour les activités agricoles en cours;

**En conséquence**, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Steve Millar, il est résolu que le conseil de la municipalité de Bouchette recommande à la CPTAQ d'accepter la demande de Patrick Kingsbury visant l'installation d'une roulotte, soit une utilisation à une fin autre que l'agriculture, pour la propriété située au 80 chemin Lafrenière, propriété ayant comme cadastre le lot 4 740 121 et dont le matricules est le 83050-4822-50-7681.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

700-1 **MRCVG - Fonds événementiel**

Sujet reporté.

700-2 **Réseau BIBLIO de l'Outaouais – Cotisation spéciale 2023 – Collection locale**

M.B. 2022-11-07-302

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu que la municipalité de Bouchette participe à la cotisation spéciale 2023 du Réseau BIBLIO de l'Outaouais et ce, au taux de 0.50\$ per capita pour le développement des collections locales.

**Adoptée à l'unanimité**

700-3 **Patinoire 2022-2023**

Sujet reporté.

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

800-1 **Fondation des Bourses de la relève**

M.B. 2022-11-07-303

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée de Monique Pelletier, il est résolu de remettre la somme de 500\$ à la Fondation des Bourses de la relève, fondation qui vise à inciter les jeunes à s'établir dans notre région en offrant des bourses pour faciliter le recrutement et la rétention d'une main d'œuvre qualifiée dans la Vallée-de-la-Gatineau.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

**900-1 Adhésion – Avis sur l'éthique en loisir et en sport**

M.B. 2022-11-07-304

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'autoriser la directrice générale, Claudia Lacroix, à signer l'adhésion à l'avis sur l'éthique en loisir et en sport, avis par lequel la municipalité de Bouchette reconnaît l'importance d'un environnement de loisir et de sport sûr et accueillant pour tous et s'engage à mettre en premier plan les valeurs indissociables d'une contribution positive de la pratique d'activités de loisir et de sport et à promouvoir l'éthique auprès de son organisation.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Rencontre Bouchette, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau et Association du Grand Lac Rond
- Bandes riveraines
- Plan d'action de l'ABV des 7
- Station de lavage de bateau et responsabilité citoyenne
- Halloween – Sécurité - Remerciements

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

M.B. 2022-11-07-305

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 19h45.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Steve Lefebvre  
Maire

---

Claudia Lacroix, B.A.A.  
Directrice générale  
Greffière-trésorière